

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



### ALLANCHE - Commune Séance du jeudi 06 novembre 2025

**Membres en exercice**  
: 12

Date de la convocation: 30 octobre 2025

**Présents :** 10 *six novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants:** 12

**Présents :** Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

**Pour :** 12

**Représentés:** THIERRY MARSILHAC représenté par ALAIN GRIFFE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

**Contre : 0**

**Excusés:**

**Secrétaire de séance:** Présents non votants :  
AUDREY  
BLANQUET

**Absents:**

---

#### Objet: Demande de subvention DETR/DSIL 2026 : Site de la Robertière - DE\_091\_2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le site de l'ancien ITEP doit faire l'objet d'une réhabilitation totale.

Le coût total de l'opération s'élèverait à environ 2 432 100 €. Ce montant a été défini par le cabinet d'études SCET au cours d'une étude de faisabilité du site, étude financée en totalité par l'ANCT.

Pour l'heure, les travaux les plus urgents sont ceux concernant le Manoir de la Robertière et ses deux annexes. Il est prévu de commencer par la restauration du clos et du couvert, qui est estimé à un montant total de **592 800,00 € HT**, montant comprenant la restauration intérieure de la conciergerie afin de proposer ce lieu pour diverses activités à court terme. Il précise aussi vouloir comprendre la démolition de l'extension du manoir (rdc uniquement côté nord) et la révision des persiennes.

Les travaux de restauration de couverture ainsi qu'ils ont d'ores et déjà fait l'objet d'une subvention de

Date de transmission de l'acte: 07/11/2025

Date de réception de l'AR: 07/11/2025

015-211500012-DE\_091\_2025-DE  
A G E D I

Il s'agit désormais de solliciter le dispositif DETR ou DSIL 2026 pour la rénovation des travaux de clos, mais également la révision de persiennes et la démolition de l'extension du manoir.

Les montants ont été définis par le maître d'œuvre du projet, qui les estime à 210 800 € HT sans les options.

Il propose aux membres de l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant, uniquement pour les travaux cités ci-dessus :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Montant des travaux clos : <b>210 800,00 €</b> Montant des travaux de démolition et révision de persiennes : <b>83 700,00 €</b>	Bonus ruralité région 30% (calcul de ratio de financement du clos, démolition et révision persienne représentant 50 % des travaux totaux) <b>93 500 € (montant total de travaux de 592 800,00 € HT en phase esquisse)</b>
Montant maîtrise d'œuvre (50% du montant total MOE) : <b>23 650,00 €</b>	DSIL 2026 ou DETR 2026 50% : 161 020,00 €
	Autofinancement 20% : 63 630,00 €
<b>Total HT 318.150,00 €</b>	<b>Total HT 318.150,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DEMANDER** ladite subvention à l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL 2026 pour un montant de 161 020,00 € représentant 50 % de l'opération HT ;
- **ATTESTE** que l'opération n'a pas commencée ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2026 concernant ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant le dépôt de cette subvention

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 07 NOV. 2025

publié le : 07 NOV. 2025

Date de transmission de l'acte: 07/11/2025  
Date de réception de l'AR: 07/11/2025

015-211500012-DE\_091\_2025-DE  
A G E D I